

HYDRO CENTRE
GEH LOIRE ARDECHE
AMENAGEMENT ANCE DU NORD

TRAITEMENT DE LA DALLE DU POSTE HT AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE D'ANCE DU NORD

DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION OU LA DEGRADATION D'HABITATS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.411-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

MEMOIRE EN REPONSE A L'AVIS CSRPN DU 15/05/2025



Ce document est la seule propriété d'HYDROSTADIUM, il ne peut être modifié ou diffusé à des tiers sans autorisation écrite préalable.

Enjeux reptiles

Sur le volet reptiles, le questionnement soulevé par les services de l'état porte sur l'espace sur la dalle objet des travaux. Les photos ci-dessous illustrent cet espace à deux périodes différentes :



09/2019



04/2024

Selon la période, le site peut présenter des capacités d'accueil pour les reptiles du fait de la présence de végétation. Ces capacités d'accueil restent limitées dans le temps car cette zone est régulièrement fauchée et ratissée par EDF donc nous l'avons identifiée comme un lieu de transit (thermorégulation) mais pas comme un habitat pérenne ou un lieu de reproduction (absence d'humidité et de matière organique). Ce postulat est confirmé par la Société d'histoire naturelle Alcide D'Orbigny à Clermont-Ferrand qui a été consultée pour avis d'expert sur la base d'une description des lieux (aucune prestation spécifique à ce dossier n'a été menée par la SHNAO).

Dans l'hypothèse où des sujets seraient repérés sur place au démarrage du chantier nous prévoyons donc l'intervention de l'Observatoire des Reptiles d'Auvergne, association habilitée à la capture, pour déplacer les individus

	éventuellement repérés sur la dalle. Durant le chantier, si un individu était de nouveau repéré, le chantier sera interrompu et l'ORA sera contacté pour réitérer le déplacement. Le CERFA 13616-01 a été complété en ce sens et joint à ce document.
Enjeux amphibiens	De même sur le volet Amphibien, la zone de contact avec le milieu aquatique sous la dalle peut constituer une zone de transit mais pas une zone d'habitat pérenne en raison de la granulométrie uniforme et de l'absence de végétation liée à l'obscurité permanente.  La même démarche que pour les reptiles sera appliquée aux amphibiens. La procédure est également confiée à l'ORA et intégrée au cerfa 13616-01.

Entretien des zones enherbées

Le site comprend une surface limitée de zones enherbées car la majorité est gravillonnée voire goudronnée (voies de circulation, zones de stationnement). Cependant, une zone enherbée centrale par rapport aux zones aménagées pour les Chiroptères existe :



Dans le but d'augmenter le potentiel des habitats de Chiroptères, EDF procédera à une fauche tardive de cet espace de sorte à laisser le milieu évoluer le plus naturellement possible en évitant sa fermeture par des ronces ou des arbustes (1 fauche annuelle en fin de saison). Cela permettra de créer un espace de nourrissage pour les chiroptères et une plus-value en termes d'habitat pour les insectes pollinisateurs notamment.

Gestion des zones boisées

La parcelle EDF (2863) est majoritairement boisée. Elle comprend un linéaire de ripisylve d'environ 400 m et 10 000 m² de boisement naturel. Aucun classement spécifique à cet espace forestier n'existe sur la zone mais la carte communale mentionne la volonté de conserver des espaces forestiers dans les vallées de la commune.

L'entretien actuel de ce boisement consiste à tailler des branches ou arbres gênants pour le bon fonctionnement de l'installation. Il n'est pas prévu d'intervention visant à réduire ou modifier cette surface boisée.



EDF propose donc pour répondre aux demandes de la DREAL, de poursuivre ce mode de gestion et d'intégrer au suivi chiroptère une évaluation de l'habitat environnant qui visera à s'assurer du maintien du boisement mixte feuillu/résineux lors des passages de Chauves-Souris Auvergne par simple contrôle visuel.

ORE	L'Obligation Réelle Environnementale (ORE) porte les mesures de compensation et de suivi du tableau ci-après : - <u>Compensation 1</u> : Mesures correctives potentielles - <u>Compensation 2</u> : Cavités de report accessibles à demeure ainsi que les mesures de suivi : - Suivi chiroptères sur 10 ans La DREAL demande un engagement sur ces mesures pendant 25 ans minimum, mais la concession arrive à échéance en 2041 soit dans 16 ans. Pour prolonger les mesures de compensation et de suivi ci-dessus après échéance de la concession, EDF se tient à disposition de la DREAL pour définir les modalités de l'ORE.
-----	--

Séquence ERC(A) actualisée	La séquence ERC(A) actualisée suite aux retours de la DREAL est présentée ci-dessous.
----------------------------	---

Compartiment		Intervention	Enjeux	Type de mesure	Niveau d'incidence résiduelle
Pendant les travaux	Chiroptères	Planning	Fort : présence d'espèces protégées	<u>Evitement 1</u> : Déroulement hors période de reproduction	Positif
	Chiroptères	Préparation de chantier	Fort : présence d'espèces protégées	<u>Réduction 1</u> : Système anti-retour*	Faible
	Chiroptères, reptiles et amphibiens	Préparation de chantier	Fort : présence d'espèces protégées	<u>Réduction 2</u> : Déplacement des individus résiduels	
	Milieu aquatique et terrestre	Ensemble des interventions	Faible : absence de dégradation sur ces milieux	<u>Réduction 3</u> : circulation sur les voies existantes et accès par le percement d'une nouvelle trappe dans l'emprise actuelle de la dalle	Nul
	Chiroptères	Comblement de la fosse	Fort : présence d'espèces protégées	<u>Réduction 4</u> : Cavités de report accessibles depuis n-2	Faible
	Chiroptères	Comblement de la fosse	Fort : présence d'espèces protégées	<u>Réduction 5</u> : Conservation d'un espace sous dalle avec adaptations spécifiques	
Post travaux	Chiroptères	Comblement de la fosse	Fort : présence d'espèces protégées	<u>Compensation 1</u> : Mesures correctives potentielles	Positif
	Chiroptères	Travaux connexes	Fort : présence d'espèces protégées	<u>Compensation 2</u> : Cavités de report accessibles à demeure	Positif
	Chiroptères et faune terrestre	Gestion raisonnée	Fort : présence d'espèces protégées	<u>Accompagnement 1</u> : Gestion des espaces enherbés en fauche tardive	Positif
	Chiroptères avifaune et faune terrestre	Gestion raisonnée	Fort : présence d'espèces protégées	<u>Accompagnement 2</u> : Mesures de conservation des espaces boisés	Positif

* le système anti-retour initialement proposé en position horizontale sera revu et positionné verticalement pour faciliter la manœuvre de la Chiroptière et éviter de la manutention durant le chantier. Le schéma ci-après montre la position de la bâche.

